



COLLÈGE NATIONAL
DES GYNÉCOLOGUES
ET OBSTÉTRICIENS FRANÇAIS

Paris, le 19 mai 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Oui à la formation universitaire des sages-femmes

Les gynécologues-obstétriciens et particulièrement les directeurs techniques des écoles de sages-femmes soutiennent les revendications des sages-femmes en ce qui concerne leurs études à l'université.

Nous avons soutenu l'entrée dans les facultés de médecine de cette profession médicale par le concours commun aux dentistes et aux kinésithérapeutes.

Nous trouvons légitime que, dans le cadre de la réforme Licence Master Doctorat (LMD), la première année d'école soit comme en faculté de médecine comptée comme une deuxième année d'étude et appelée L2. De même, nous trouvons logique que, leur fin d'études se situant à la fin de la 5^e année (voire la 6^e si le L1 a été redoublé ce qui arrive !), celle-ci corresponde à un master professionnel. Ce master s'inscrit parfaitement dans une profession médicale qui a en charge les femmes enceintes et leurs nouveaux-nés, avec néanmoins un cycle de formation plus court que celui des spécialistes en gynécologie-obstétrique qui sont formés en 15 ans.

Si la majorité des sages-femmes ont pour vocation d'être des praticiennes de la naissance physiologique, le master permettra à certaines de poursuivre leurs études vers un doctorat, ce qui est souhaitable.

Les gynécologues-obstétriciens sont heureux de voir que les sages-femmes avec lesquelles ils travaillent depuis toujours ont un niveau universitaire élevé et participent en équipes pluridisciplinaires (avec les pédiatres et les anesthésistes) à la prise en charge des femmes enceintes et des nouveaux-nés. Cette collaboration se fait dans le cadre de la prise en charge des grossesses normales et pathologiques mais aussi de l'enseignement et de la recherche clinique.

Ils souhaitent que cette formation médicale reste dans les facultés de médecine, ce qui favorise les synergies en termes de réflexion pédagogique entre médecins et sages-femmes ; cela prépare aussi au travail en équipe dans les établissements de santé ou les réseaux périnataux.

Jacques Lansac
Président du CNGOF

Bernard Hédon
Président de la commission
des directeurs techniques
des écoles de sages-femmes

Service de presse et de communication :

MHC Communication
Marie-Hélène Coste
38-40 avenue Jean Jaurès - 94110 Arcueil
Tél. : 01 49 12 03 40 – Fax : 01 49 12 92 19
✉ : MHC@mhccom.eu